



## **DEMANDE DE DÉROGATION - INTERVENTIONS SUR DES ANIMAUX**

<b>Opérateur</b>	
<b>NOM, Prénom, Société :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal, Localité :</b>	
<b>E-Mail :</b>	
<b>Organisme de contrôle :</b>	

Par la présente, je demande une dérogation suite à l'Annexe II Partie II 1.7.8 et 1.7.9 du règlement UE 2018/848 pour des interventions sur mes animaux :

- Ablation des bourgeons de corne (ébourgeonnage)
- Ecornage
- Coupe de la queue chez les ovins
- Epointage du bec

<b>Espèce /Race</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Numéro de la marque auriculaire</b>

### **Raisons pour pratiquer l'intervention demandée**

- pour des raisons de sécurité des travailleurs
- pour des raisons de sécurité des autres animaux
- pour l'amélioration de la santé des animaux
- pour l'amélioration du bien-être des animaux
- pour l'amélioration de l'hygiène des animaux



**Justification concrète pour laquelle il n'est actuellement pas possible de renoncer à l'intervention :**

**Remarques et explications sur la demande**

Je suis conscient(e) que

- les dispositions en vigueur de la loi sur la protection des animaux, le règlement sur la détention des animaux ainsi que les conditions de l'annexe II, partie II 1.7.8. et 1.7.9 du règlement UE 2018/848 doivent être respectées.
- l'intervention ne peut être pratiquée qu'à un âge approprié des animaux
- l'intervention ne doit être pratiquée que par du personnel qualifié.
- toute souffrance des animaux doit être réduite au minimum grâce à une anesthésie et/ou analgésie suffisante par du personnel qualifié.
- l'opération et les médicaments utilisés doivent être documentés individuellement dans le registre d'élevage.
- la demande confirmée par l'autorité compétente doit être disponible sur le site d'exploitation et doit être tenue à disposition lors du prochain contrôle BIO.
- la dérogation est limitée dans le temps et n'est accordée que cas par cas, lorsque certaines conditions sont remplies.

Par ma signature, j'atteste que les informations contenues dans la demande sont correctes et que les conditions d'éligibilité énoncées à l'annexe II, partie II, point 1.7.8 et 1.7.9, du règlement UE 2018/848 sont remplies.

Déclaration de protection des données

J'accepte expressément que l'autorité envoie une notification par voie électronique à l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

Veuillez prendre connaissance des informations sur la protection des données ci-jointes.

---

*Localité et date*

---

*Signature de l'opérateur*



## INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel communiquées par l'utilisateur sont traitées par l'Administration des services techniques de l'agriculture en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Vous pouvez adresser une plainte ou une demande relative à vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) soit par courriel à l'adresse «[dpo@asta.etat.lu](mailto:dpo@asta.etat.lu)», soit par courrier postal à l'adresse:

«Administration des services techniques de l'agriculture

Protection des données personnelles

16, route d'Esch

L-1470 Luxembourg».

La demande doit obligatoirement être accompagnée de votre numéro d'identification à 13 chiffres.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la déclaration relative à la protection des données personnelles du portail de l'agriculture «<https://agriculture.public.lu/de/beihilfen/transparenz/datenverarbeitung.html>».

Si vous deviez estimer que vos droits relatifs à la protection des données personnelles n'ont pas été respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux (<https://cnpd.public.lu>).